

L'an deux mil vingt deux, le 14 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19                      Présents : 17                      Votants : 19  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 novembre 2022

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT, Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX élue déléguée ; M Jean-Louis MARCEAU, Mme Bernadette HOSPITAL, M Louis MINEL, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, Mme Claudine BILLET, M François WEIGEL, M Cyrille GODARD, M Jean Claude JOURNET, M Sébastien DUDRAGNE conseillers.

Absents excusés : Mme Camille DABKOWSKI procuration donnée à M Louis MINEL, Mme Séverine FAVARD procuration donnée à M Sébastien DUDRAGNE.

Secrétaire de séance : M Jean-Louis MARCEAU

**N° 22 – 59 : Tarifs 2023 : Salle du parc**

Vu les propositions des élus réunis en commission finances le 24 octobre dernier,

Entendu les explications du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1° que les tarifs de la présente délibération ne s'appliquent pas aux conventions signées et en cours,

2° de fixer comme suit les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

**Utilisation par les associations extérieures : forfait week-end**

Forfait salle : 570,00 €

**S'ajoutent les éléments demandés cuisine, sono tarifs ci-dessous :**

Sono (gratuite pour les associations) : 53,00 €

Cuisine : 125,00 €

**Pour les associations et particuliers locaux :**

**Après-midi jusqu'à 20 heures**

Salle avec tables, chaises, bar, chauffage : 180,00 €

Sono (gratuite pour les associations) : 53,00 €

Cuisine : 120,00 €

**Journée incluant soirée (y compris week-end)**

Salle avec tables, chaises, bar, chauffage : 350,00 €

Sono (gratuite pour les associations) : 53,00 €

Cuisine 120,00 €

**Utilisation tout utilisateur extérieur :**

Forfait journée/soirée à l'heure : 18,00 €

**Modalités :**

1° Les particuliers et associations qui louent la salle du parc doivent remettre un chèque de caution de 300 € lors de la réservation. Ce chèque de caution leur est restitué en fonction de l'état des lieux sortant.

2° L'association qui demande à bénéficier de la cuisine en tant que local de stockage devra remettre un chèque de caution de 100 € lors de la réservation. Ce chèque de caution lui sera restitué après l'état des lieux sauf si l'état des lieux révèle que la cuisine a été utilisée en tant que telle ou si elle n'est pas rendue en état de propreté.

3° Les associations locales bénéficient par an d'une manifestation gratuite et d'une à 1/2 tarif.

L'Omnisports pourra organiser 3 rifles par an sans frais d'utilisation avec répartition entre les clubs.

4° Lorsque la salle est prise sur deux jours, la deuxième journée est à demi- tarif.

5° Remplacement de la vaisselle : pour les locations avec mise à disposition de vaisselle, la vaisselle cassée ou manquante par rapport à l'état des lieux sera facturée à l'utilisateur de la salle au prix du remplacement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, le 15 novembre 2022

Le Maire,

